

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 374

présenté par  
Mme Capdevielle

-----

### ARTICLE 27 QUATER

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* À la première phrase du troisième alinéa de l'article 63-3-1, après le mot : « alinéa », sont insérés les mots : « du I »; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.